LE conseiller

Numéro 92
Printemps 2018

Dans ce numéro

Formation continue : perfectionnement professionnel continu et personnalisé

Possibilités de dépistage des infections transmissibles sexuellement

Vous prenez en charge des patients atteints d'un trouble lié aux opioïdes ? Lisez ceci.

Loi sur l'immunisation des élèves

Réduction de la pauvreté : une approche communautaire

Poisson destiné à être consommé cru : attention aux parasites

Maillon santé du Grand Sudbury

Mise à niveau des compétences : test de sensibilité cutané à la tuberculine

Message de la médecin-hygiéniste

Mesdames,

Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous présente le numéro du printemps du bulletin *Le Conseiller*. Il fournit des mises à jour sur les nouveaux programmes et les possibilités d'apprentissage ainsi que des renseignements importants pour votre pratique clinique.

Dans très peu de temps, les insectes vont bourdonner et ramper dans les bois et les champs, y compris les tiques. Songez à réserver une séance de formation continue sur la maladie de Lyme. Dans le présent numéro, vous pourrez aussi vous renseigner sur les parasites du poisson cru et l'application de stratégies de réduction des méfaits lorsqu'il s'agit de prendre en charge des patients atteints d'un trouble lié aux opioïdes, mais aussi sur la mise à l'épreuve de lignes directrices et de recommandations quant aux infections transmissibles sexuellement et à la tuberculose. Il sera aussi question d'un nouveau programme en ligne pour aider les patients à déclarer et à suivre les vaccins reçus.

Nous savons que les fournisseurs de soins de santé, que ce soit en santé publique ou en pratique clinique, voient souvent des patients aux besoins complexes et variés en matière de santé et de services sociaux. Apprenez comment nous adoptons des approches novatrices pour réduire la pauvreté et nous recourons à un programme d'aiguillage communautaire pour mieux coordonner les soins aux patients.

Notre patience a été récompensée et le printemps est enfin arrivé. Prenez un congé bien mérité et profitez-en pour sortir et pour jouir du temps plus chaud.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

D^re^ Penny Sutcliffe, médecin-hygiéniste

Public Health
Santé publique
SUDBURY & DISTRICTS

Formation continue : perfectionnement professionnel continu et personnalisé

Holly Browne, Jodi Maki

Qu'est-ce que le programme de formation continue (PFC) ?

Lancé en 2016, notre PFC a été mis au point pour aider les professionnels en soins primaires à combler leurs lacunes au chapitre des connaissances et des compétences sur une série de questions qui se posent concrètement en santé publique.

Lorsque vous vous inscrirez à une session, un formateur ira vous rencontrer à votre cabinet, seul à seul. La session, qui durera environ 30 minutes, sera adaptée à ce que vous souhaitez apprendre.

Cette personne vous fournira :

- un aperçu des principales données probantes et lignes directrices fondées sur les pratiques exemplaires
- des outils cliniques pragmatiques et fondés sur des données probantes
- des ressources locales et pertinentes en santé publique et en matière communautaire pour vos patients

La participation au PFC peut servir à obtenir des crédits de perfectionnement professionnel continu.

Le sujet de cette année : la maladie de Lyme

Pourquoi la maladie de Lyme ?

Tous les indicateurs de surveillance des tiques portent à croire que la répartition géographique des tiques à pattes noires s'étend au sud de l'Ontario et que la tendance se maintiendra probablement tant que les conditions d'habitat le permettront. Les districts de Sudbury et de Manitoulin ne sont pas des zones où ces insectes sont endémiques, à l'heure actuelle. Cependant, ceux-ci y ont été repérés.

Il est essentiel de diagnostiquer, de dépister et de traiter la maladie de Lyme aux premiers stades afin d'atténuer les graves symptômes qui pourraient se manifester si elle n'est pas traitée tôt.

Après le PFC sur la maladie de Lyme, vous :

- pourrez évaluer le risque de maladie de Lyme en sachant quelles questions poser et comment les réponses orienteront votre décision de soumettre votre patient à un test de dépistage ou à un traitement ;
- connaîtrez les trois stades de la maladie de Lyme et les symptômes associés à chacun d'eux ;
- saurez quand vérifier la présence d'anticorps à la maladie de Lyme, quel traitement prescrire d'après les observations cliniques ou les résultats sérologiques, et comment prodiguer des conseils en matière de prévention.

+ formation continue

partenaires en pratiques exemplaires

Afin de vous inscrire à une session ou d'en savoir plus sur le programme, veuillez appeler Jodi Maki au 705.522.9200, poste 285 ou envoyer un courriel à adp@phsd.ca.

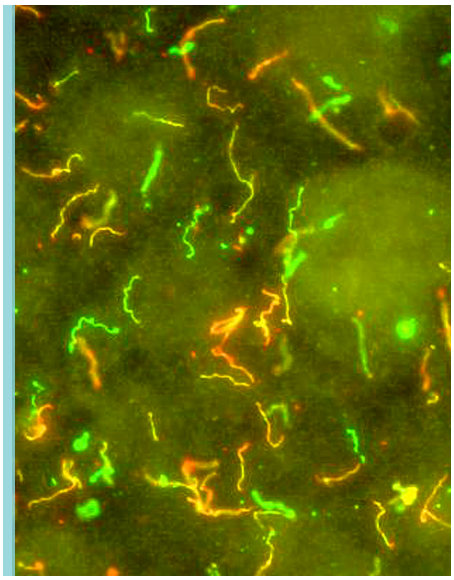

Possibilités de dépistage des infections transmissibles sexuellement

Stephanie Vendetti-Hastie

Infections transmissibles sexuellement (ITS) – sachez quels sont les risques

La chlamydia est l'ITS bactérienne la plus couramment diagnostiquée et déclarée chez les filles et les femmes de 15 à 24 ans et les hommes de 20 à 29 ans. La gonorrhée occupe le second rang. L'incidence des deux infections augmente régulièrement au Canada depuis quelques années. La gonorrhée touche disproportionnellement les hommes qui ont des rapports homosexuels, lesquels représentent environ les deux tiers des cas déclarés. Bien des infections sont asymptomatiques.

Voici quelques-uns des facteurs de risque :

- relations sexuelles avec plusieurs partenaires
- ITS déjà contractée ou contact antérieur avec une ITS
- âge inférieur à 25 ans
- nouveau ou nouvelle partenaire ou plus de deux au cours de la dernière année
- monogamie en série
- consommation d'alcool ou d'autres drogues
- pratiques sexuelles non sécuritaires

Ces facteurs de risque varieront d'une personne à l'autre et sont dynamiques sur la durée de vie. Il importe de prendre en compte les tendances épidémiologiques des ITS et les facteurs de risque énumérés précédemment, et de procéder à une évaluation ciblée une fois que les risques ont été déterminés.

Dans les Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement de l'Agence de la santé publique du Canada, le chapitre qui porte sur les soins primaires et les ITS constitue une ressource utile qui permet aux professionnels d'évaluer rapidement et complètement les risques d'ITS chez les patients. Il se trouve à l'adresse suivante : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies-infectieuses/sante-sexuelle-infections-transmissibles-sexuellement/lignes-directrices-canadiennes.html.

N'oubliez pas de faire passer un test de dépistage

Tout le monde ne présente pas des symptômes, et les facteurs de risque d'infection peuvent ne pas être évidents.

Autant que possible, il y a lieu d'offrir à tous les patients présentant des risques d'ITS de passer un test de dépistage de la chlamydia et de la gonorrhée par l'analyse d'urine. Il pourra être effectué sur des personnes symptomatiques ou asymptomatiques, même pendant une consultation non liée à la santé sexuelle.

L'analyse d'urine pour dépister la chlamydia et la gonorrhée offre l'avantage d'être non invasive et de procurer une grande sensibilité et spécificité à l'égard des deux infections, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes.

Afin de vous renseigner sur les tests ou de commander des fournitures, consultez Santé publique Ontario à l'adresse https://www.publichealthontario.ca/fr/ServicesAndTools/LaboratoryServices/Pages/default.aspx.

Téléchargez l'application mobile des *Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement* à partir de l'App Store ou procurez-vous-la sur Google Play.

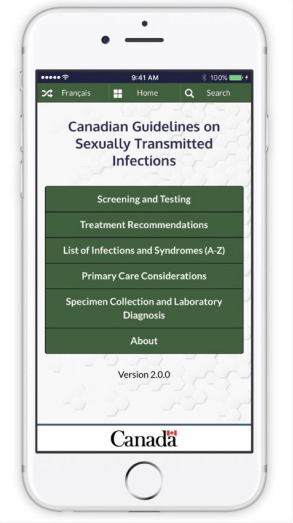

Vous prenez en charge des patients atteints d'un trouble lié aux opioïdes ? Lisez ceci.

Dr. Ariella Zbar

Le numéro du *Canadian Medical Association Journal* publié le 5 mars incluait des lignes directrices sur la gestion des troubles liés aux opioïdes1. Elles recommandent fortement d'adopter des stratégies de réduction des méfaits fondées sur la qualité moyenne des données probantes (approche GRADE). La recommandation se lit comme suit :

> « Il y a lieu d'offrir régulièrement, dans le cadre des soins standard qui sont administrés pour les troubles liés à la consommation d'opioïdes, des renseignements sur les programmes à base de naloxone à suivre chez soi et les autres services de réduction des méfaits (comme la fourniture d'accessoires stériles de consommation de drogues) ainsi que sur d'autres services généraux de soins de santé. Il faudrait aussi proposer d'aiguiller les personnes vers eux. » (Traduction)

Des trousses de naloxone sont offertes gratuitement à divers endroits de la région. Veuillez vous reporter à https://www.ontario.ca/fr/page/ou-vous-procurer-une-trousse-de-naloxone-gratuite.

Santé publique Sudbury et districts exploite *Le point*, un programme gratuit et confidentiel qui procure des fournitures et des services de réduction des méfaits aux personnes qui consomment des drogues. Il a pour but de réduire les risques de contracter ou de transmettre des maladies infectieuses, comme le sida et l'hépatite C, mais aussi les risques liés à la consommation de drogues. Nous nous engageons à offrir les services avec respect et sans porter de jugement.

Les fournitures et les services sont gratuits et comprennent :

- des seringues et du matériel d'injection et d'inhalation de drogues
- des renseignements sur la consommation de drogues à risques réduits
- des aiguillages communautaires vers les services
- des contenants pour éliminer les seringues et les objets pointus ou tranchants
- des condoms et du lubrifiant
- des présentations

Le point se trouve à notre succursale du Rainbow Centre et assure une action directe par l'entremise du Sudbury Action Centre for Youth, du Réseau Access Network et de l'Ontario Aboriginal HIV/AIDS Strategy.

Des services de réduction des méfaits sont également offerts par certaines de nos autres succursales.

Veuillez vous reporter à www.phsd.ca pour en savoir plus, y compris pour connaître les heures d'ouverture.

Références

1. Bruneau, J., Ahamad, K., Goyer, M., Poulin, G., Selby, P., & Fischer, B. et coll. (2018). Management of opioid use disorders: a national clinical practice guideline. Canadian Medical Association Journal, 190(9), E247-E257. http://dx.doi.org/10.1503/cmaj.170958.

LES 5 ÉTAPES POUR RÉAGIR À UNE SURDOSE D'OPIOÏDES

ÉTAPE 1

CRIEZ le nom de la personne. **&** **SECOUEZ** la personne par les épaules.

ÉTAPE 2

APPELEZ LE 9-1-1

si la personne ne réagit pas.

ÉTAPE 3

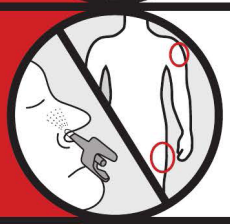

ADMINISTREZ DE LA NALOXONE

Vaporisez 1 fois dans une narine ou injectez 1 ampoule dans un bras ou dans une jambe.

ÉTAPE 4

FAITES DE LA RESPIRATION DE SAUVETAGE ET/OU DES COMPRESSIONS THORACIQUES.

ÉTAPE 5

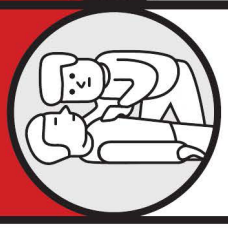

EST-CE QUE ÇA MARCHE?

S'il n'y a **pas** d'amélioration dans les 2-3 minutes, répétez les étapes 3 & 4. **Restez avec la personne.**

POSITION DE RÉCUPÉRATION **Si la personne respire toute seule ou si vous devez la laisser seule, placez-la dans la position de récupération.**

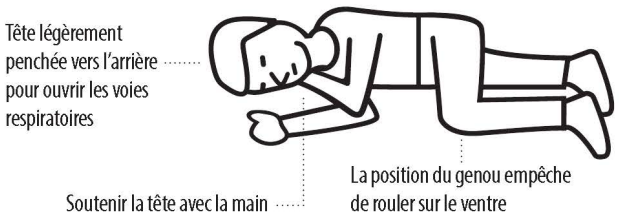

SYMPTÔMES DE SURDOSE D'OPIOÏDES

- on ne peut pas réveiller la personne
- respiration lente ou suspendue
- ronflements ou gargouillis
- lèvres et ongles bleus ou violets
- pupilles contractées ou yeux révulsés
- corps flasque

ontario.ca/surdose

Ontario

Loi sur l'immunisation des élèves

Kim Presta

Recevez-vous plus d'appels pour des vaccins ou des dossiers d'immunisation ?

Voici pourquoi :

Chaque année, dès le mois de janvier et tout au long du printemps, Santé publique Sudbury et districts entreprend d'examiner les dossiers d'immunisation des enfants d'âge scolaire conformément aux exigences de la *Loi sur l'immunisation des élèves*. Les enfants et les adolescents qui fréquentent l'école primaire ou secondaire doivent avoir une preuve de vaccination contre les maladies suivantes :

- tétanos
- diphtérie
- coqueluche
- polio
- rougeole
- oreillons
- rubéole
- maladie méningococcique
- varicelle (pour les enfants nés en 2010 ou après)

Des lettres de suspension sont postées au domicile des élèves dont nous n'avons pas de dossier d'immunisation à jour. Elles indiqueront que l'élève sera suspendu sous peu, à moins qu'un dossier d'immunisation à jour ou un formulaire d'exemption valide soient fournis.

Le processus de suspension pourra faire augmenter le nombre d'appels pour une vaccination ou un dossier d'immunisation.

Dossiers d'immunisation et exemptions : choses à savoir

Dans certains cas, il pourra s'avérer nécessaire de fournir un dossier d'immunisation ou de remplir une déclaration d'exemption médicale. Veuillez noter ce qui suit :

- Une exemption médicale ne devrait être signée que si le vaccin est réputé dangereux (p. ex., en raison d'une allergie à un composant du vaccin) ou inutile (p. ex., en raison d'une immunité découlant d'une infection naturelle ou d'une preuve sérologique d'immunité).
- Les parents qui demandent une exemption pour d'autres motifs (soit des objections philosophiques ou religieuses) doivent remplir d'autres formulaires et assister à une séance de sensibilisation. Veuillez diriger ces parents vers Santé publique Sudbury et districts afin qu'ils obtiennent de plus amples renseignements.

Dans d'autres cas, il pourra s'avérer nécessaire d'administrer des vaccins selon l'âge et les antécédents. N'oubliez pas les indications qui suivent concernant l'âge :

- Utilisez le vaccin Pediacel® pour tout enfant de sept ans ou moins qui a besoin de vaccins primaires contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche acellulaire et la polio.
- La dose de rappel à l'adolescence pour le tétanos, la diphtérie et la coqueluche doit être administrée 10 ans après la dose de rappel pour l'entrée à l'école et l'est généralement sous la forme du produit Adacel®/ Boostrix® dans le cas des élèves qui ont reçu la vaccination primaire.
- Les exigences de vaccination contre le méningocoque incluent Men-C-C (Menjugate® ou NeisVac-C®) dans le cas des élèves qui entrent à l'école primaire et Men-C-ACYW-135 (Menactra®) pour les élèves de 7e année. Ces vaccins ne sont pas interchangeables et seul le

vacciner + déclarer =

vaccin spécifique à l'âge répond aux exigences de la Loi. Veuillez diriger vers notre bureau les élèves de 7e année qui doivent recevoir Menactra®.

Veuillez encourager la déclaration des vaccins administrés à Santé publique Sudbury et districts :

- en ligne à www.phsd.ca
- par téléphone au 1.866.522.9200, poste 458
- par télécopieur au 705.677.9618
- en personne à l'une ou l'autre de nos succursales

Si vous avez des questions sur le vaccin dont un enfant ou un adolescent a besoin pour que la Loi soit respectée ou s'il vous faut d'autres renseignements, veuillez communiquer avec notre bureau.

À noter : nouvelles exigences de déclaration dès le 1er juillet 2018

Il reviendra aux fournisseurs de soins de santé de déclarer les vaccins requis en vertu de la Loi. Nous fournirons d'autres renseignements et un soutien supplémentaire. D'autres détails viendront dans le numéro d'été du bulletin *Le Conseiller*.

Réduction de la pauvreté : une approche communautaire

Dana Wilson

Nous savons que les citoyens de notre collectivité n'ont pas tous les mêmes possibilités d'être en santé. Toutefois, Santé publique Sudbury et districts s'engage à comprendre les sources profondes de la mauvaise santé et à fournir des interventions en santé publique afin que les gens puissent avoir des chances égales d'être en bonne en santé et jouir du même bien-être. Parmi les exemples innovateurs de cette promesse figure un partenariat communautaire qui a permis de créer trois programmes connexes : *Bâtir des ponts pour réduire la pauvreté, la formation du leader de Cercles et Cercles*. Ceux-ci sont destinés à établir des liens entre les personnes de tous les groupes économiques dans le but d'aider celles à faible revenu à sortir de la pauvreté. Ces efforts visent en fin de compte à renforcer notre collectivité.

1. Les ateliers *Bâtir des ponts pour réduire la pauvreté* permettent d'engager une conversation sur la pauvreté et invitent les gens à la voir autrement. Ils ont été donnés à plus de 500 participants de tout le Grand Sudbury qui représentaient plus de 70 organismes œuvrant dans le secteur de la santé ou en dehors.

2. La *formation du leader de Cercles* procure sans frais aux personnes vivant dans la pauvreté des outils supplémentaires pour accéder à l'autonomie financière. Des discussions dirigées en groupe, des activités interactives, des exercices individuels de réflexion sur soi et des conférenciers issus de la collectivité offrent des occasions d'apprendre à établir un budget et de recevoir des conseils en matière d'argent, de se renseigner sur la communication et les relations, les ressources communautaires et le réseautage, et l'établissement d'objectifs personnels.

3. *Cercles* aide les personnes vivant dans la pauvreté à faire la transition vers l'autonomie financière en favorisant l'établissement de relations entre les participants (*les leaders*) et les bénévoles (*les alliés*). Les leaders et les alliés se rencontrent deux fois par mois pour partager un repas et participer à la planification de programmes adaptés aux besoins et aux intérêts de tout le monde. Le service de garde est inclus, et la planification est gratuite. *Cercles* œuvre aussi à l'échelle communautaire avec l'appui d'un comité directeur afin de cerner et d'éliminer les obstacles systémiques auxquels sont confrontées les personnes vivant dans la pauvreté, et de promouvoir les possibilités pour tous de bien s'en tirer.

Afin de vous renseigner sur l'un ou l'autre des programmes, y compris les ateliers ou les séances, ou de savoir comment devenir bénévole, veuillez envoyer un courriel à equity@phsd.ca ou composer le 705.522.9200, poste 771.

Poisson destiné à être consommé cru : attention aux parasites

Amber Wismer

Ayez conscience des parasites dans le poisson cru

Les mets à base de poisson cru ou légèrement cuit comme le sushi, le sashimi, le carpaccio, le tartare maison, le gravlax, le saumon lomi-lomi et le ceviche sont courants dans les régimes alimentaires européen, asiatique et nord-américain. Consommer du poisson mal apprêté qui migre de la mer à l'eau douce pour frayer ou qui vit en eau douce peut causer une maladie d'origine alimentaire, y compris une infection parasitaire.

Il existe plus de 50 espèces de parasites dans la catégorie des helminthes s'apparentant au ver qui peuvent causer une maladie chez l'être humain[1]. Les trois grands groupes sont les nématodes (vers ronds), les cestodes (vers solitaires) et les trématodes (douves). Jusqu'à 75 % de certaines espèces de saumon du Pacifique sauvage se sont avérées porteuses de nématodes anisakis.

Et plus de 2000 cas d'infection à l'anisakis sont diagnostiqués dans le monde chaque année1. *Diphyllobothrium latum*, le ver solitaire large ou du poisson, se transmet aussi aux humains par la consommation de poisson cru.

Sensibilisez vos patients : conseils pour éviter toute exposition

L'Ontario ne s'est pas doté de règlements qui régissent les restaurants locaux sur la manière de bien manipuler et préparer le poisson destiné à être consommé cru. Afin de mieux réduire les risques d'exposition, les patients qui souhaitent acheter des produits de poisson cru devraient poser les questions suivantes :

Le poisson a-t-il été congelé avant d'être servi ?

- Bien que l'élimination physique des parasites visibles et le refroidissement rapide peuvent atténuer le risque d'infection, la congélation permet de rendre les parasites inactifs dans le poisson cru ou insuffisamment cuit1, 2. L'inactivation des parasites dépend de ce qui suit : la température, le temps que toutes les parties de la chair mettent pour l'atteindre, l'espèce de poisson, la teneur en gras et la provenance du poisson (reportez-vous à ce qui suit)[1]. La congélation devrait se faire à – 20 oC pendant sept jours, ou à – 35 oC pendant 15 heures[3].

Le poisson provenait-il d'une pisciculture ?

- Grâce à de bonnes pratiques d'aquaculture, le poisson d'élevage peut réduire, voire éliminer les pathogènes. Il s'agit notamment de recourir à des cages flottantes et à une alimentation artificielle, et de réduire le risque d'exposition aux parasites ou à leurs larves. Le poisson destiné à être consommé cru devrait être élevé selon de bonnes méthodes d'aquaculture, dont la récolte sélective[1].

Sachez quels sont les signes : présentation clinique d'une infection parasitaire

Les symptômes d'infection parasitaire sont typiques de nombreuses autres maladies et comprennent une douleur au ventre, des nausées, de la diarrhée, des vomissements et une légère fièvre. Parmi ceux qui sont distinctifs figurent une distension abdominale ainsi que du sang et du mucus dans les selles[4]. De faibles taux de vitamine B12 (si le ver s'est fixé au petit intestin proximal et entre en compétition pour son absorption) peuvent aussi être pris en compte[2]. La plupart du temps, l'infection par le *Diphyllobothrium* est asymptomatique, et les symptômes peuvent être vagues. Le fait que la personne a déjà consommé du poisson cru peut servir à établir un bon diagnostic et un traitement adéquat[2].

Le diagnostic s'établit souvent par la découverte d'œufs ou l'observation de segments de ver dans les selles, l'imagerie, le sang ou une endoscopie.

Traiter en conséquence : gérer une infection parasitaire

Le traitement de l'anisakiase n'a pas été déterminé. Cependant, la prescription d'albendazole s'est avérée efficace selon les études de cas[5].

Selon la documentation, le traitement de l'infection à *Diphyllobothrium* se fait au moyen de 10 à 25 mg/kg de praziquantel en dose unique. Une semaine plus tard, la culture de selles pour déceler des œufs devrait être négative. Mais il arrive parfois qu'une seconde dose s'impose. Les injections de cobalamine et les suppléments d'acide folique peuvent s'avérer bénéfiques aux patients présentant une carence en vitamine B12[5].

A Vos patients peuvent communiquer avec un inspecteur de la santé publique pour discuter du danger qu'il y a à consommer des produits de poisson cru et des mesures préventives.

Il peut également être question des mesures de sécurité générales en matière d'alimentation lorsqu'il s'agit d'acheter, de manipuler et de stocker des produits de poisson cru. Il est possible de joindre un inspecteur au 705.522.9200, poste 464 (1.866.522.9200, sans frais).

Références

1 → Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Parto N, Caturay A. Evidence brief : control of parasites by freezing in fish for raw consumption, Toronto ON : imprimeur de la Reine pour l'Ontario. 2017. https://www.publichealthontario.ca/en/eRepository/Evidence_Brief_Parasites_raw_fish.pdf

2 → Craig, N. (2012). *Fish Tapeworm and Sushi*. Canadian Family Physician, v.58 (6), 654–658. https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3374688/

3 → BC Centre for Disease Control. *Illness-Causing Fish Parasites (Worms)*. http://www.bccdc.ca/resource-gallery/_layouts/15/DocIdRedir.aspx?ID=BCCDC-288-1618

4 → Centers for Disease Control and Prevention. (2012). *Anisakiasis FAQs*. Repéré le 19 janvier 2018 à la page : www.cdc.gov/parasites/anisakiasis/faqs. html

5 → Nawa, Y., Hatz, C., Blum, J. (2005). Sushi Delights and Parasites: *The Risk of Fishborne and Foodborne Parasitic Zoonoses in Asia*. Clinical Infectious Diseases, volume 41, numéro 9, 1297–1303. https://academic.oup.com/cid/article/41/9/1297/278196

6 → Heymann, D. (2015). *Control of Communicable Diseases Manual, 20e édition*. American Public Health Association.

Maillon santé du Grand Sudbury

Article par : Stephanie Lefebvre, gestionnaire, Collaboration des services, Maillon santé du Grand Sudbury

Fait : une faible proportion de résidents de l'Ontario (environ 5 %) représente presque 65 % du recours aux soins de santé.

Le Maillon santé du Grand Sudbury souhaite améliorer le bien-être du groupe, soit des résidents de Sudbury qui nécessitent un éventail complexe de services sociaux et de santé. Il s'agit souvent de personnes atteintes de divers troubles chroniques, de maladie mentale ou d'une déficience développementale, ou bien qui ont des dépendances ou un accès limité aux déterminants sociaux de la santé (p. ex., le revenu, le logement et l'aide sociale).

Le Maillon santé du Grand Sudbury accepte les aiguillages pour aider à coordonner les soins aux personnes qui nécessitent un éventail complexe de services sociaux et de santé.

Axé sur une meilleure coordination des soins, le Maillon santé permet aux patients de rencontrer son équipe complète de fournisseurs de soins de santé et de services communautaires. Ensemble, ils déterminent les objectifs de soins propres à chaque patient et ils dressent des plans pour les atteindre. Les équipes de soins peuvent inclure des fournisseurs de soins primaires, des spécialistes, des professionnels paramédicaux, des fournisseurs de services communautaires et de santé et d'autres aidants naturels.

Chaque membre de l'équipe contribue au plan de soins coordonné et chaque patient se voit assigner une personne responsable de coordonner les soins. Les changements au plan sont transmis à tous les membres de l'équipe, ce qui permet à tout le monde de disposer de renseignements uniformes et à jour et de viser les mêmes objectifs.

Soignez-vous des personnes qui :

- éprouvent divers problèmes de santé physique ou mentale ou qui ont des dépendances ou un accès limité à l'aide sociale, à l'éducation ou à l'emploi, par exemple ?
- demandent ou nécessitent que divers membres de l'équipe de soins leur permettent d'atteindre leurs objectifs en matière de santé et de bien-être ?
- recourent souvent à des services de soins de santé après des appels aux SMU, des visites au service des urgences ou des hospitalisations ?
- profiteraient du fait que vous et d'autres membres de leur équipe de soins restent en contact par un plan de soins coordonné commun et à jour ?

Autre avantage, tous les plans de soins coordonnés se trouvent dans les dossiers électroniques médicaux d'Horizon Santé-Nord (HSN) et du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est. Si votre patient se rend au service des urgences d'HSN, par exemple, le personnel aura accès aux renseignements les plus récents sur sa santé et son plan de traitement.

Fonctionnement

Une fois qu'il aura reçu votre recommandation, le navigateur du Maillon santé du Grand Sudbury communiquera avec votre patient. Il l'aidera à obtenir les aiguillages requis vers d'autres services communautaires de santé et d'aide sociale et à établir des relations avec eux. De plus, il communiquera avec vous pour vous expliquer les étapes à venir et votre rôle en tant que membre de l'équipe de soins. Il pourra s'agir de :

- contribuer au plan de soins coordonné
- transmettre les mises à jour à la personne chargée de coordonner les soins
- conserver le plus récent plan dans les dossiers médicaux ou de services de votre organisme
- collaborer avec les autres membres de l'équipe de soins afin de soutenir leurs objectifs en matière de bien-être

Aiguillage

Si vous soutenez ou soignez quelqu'un qui, selon vous, pourrait bénéficier d'une coordination de soins, veuillez communiquer avec le Maillon santé du Grand Sudbury, aux soins de l'Association canadienne pour la santé mentale – Sudbury/Manitoulin en téléphonant au 705.675.7252, poste 211 ou en envoyant un courriel à healthlinkinfo@cmha-sm.on.ca.

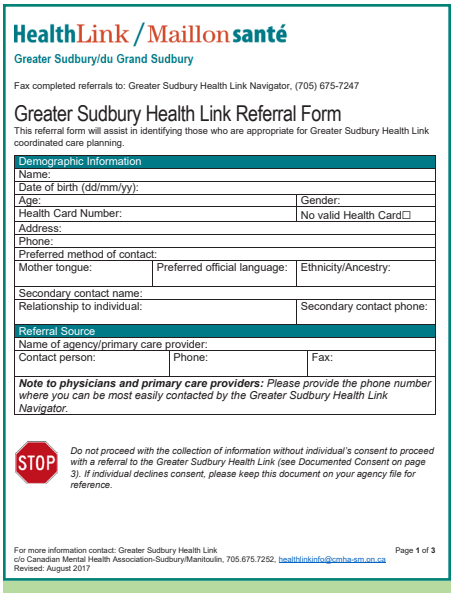

HealthLink / Maillon santé
Greater Sudbury/du Grand Sudbury

Fax completed referrals to: Greater Sudbury Health Link Navigator, (705) 675-7247

Greater Sudbury Health Link Referral Form

This referral form will assist in identifying those who are appropriate for Greater Sudbury Health Link coordinated care planning.

Demographic Information		
Name:		
Date of birth (dd/mm/yy):		
Age:		Gender:
Health Card Number:		No valid Health Card☐
Address:		
Phone:		
Preferred method of contact:		
Mother tongue:	Preferred official language:	Ethnicity/Ancestry:
Secondary contact name:		
Relationship to individual:		Secondary contact phone:

Referral Source		
Name of agency/primary care provider:		
Contact person:	Phone:	Fax:

Note to physicians and primary care providers: *Please provide the phone number where you can be most easily contacted by the Greater Sudbury Health Link Navigator.*

STOP *Do not proceed with the collection of information without individual's consent to proceed with a referral to the Greater Sudbury Health Link (see Documented Consent on page 3). If individual declines consent, please keep this document on your agency file for reference.*

For more information contact: Greater Sudbury Health Link c/o Canadian Mental Health Association-Sudbury/Manitoulin, 705.675.7252, healthlinkinfo@cmha-sm.on.ca
Revised: August 2017

Page 1 of 3

Afin d'en savoir plus sur l'admissibilité et l'aiguillage, allez sur le site du Maillon santé : https://sm.cmha.ca/fr/programs-services/maillon-sante-du-grand-sudbury-2/.

Motifs pour recommander des clients ?

En tant que membre d'une équipe de soins du Maillon santé, vous :

- aurez accès aux plus récents renseignements sur la santé de votre patient, les traitements et l'intervention d'autres fournisseurs de soins
- connaîtrez un éventail de fournisseurs de soins dans toutes les disciplines qui possèdent des compétences variées et avec qui vous pourrez collaborer
- contribuerez à l'amélioration des résultats pour votre patient : par une coordination et une communication accrues et un meilleur accès à l'aide, nous espérons réduire la nécessité pour votre patient de recourir à des soins primaires, de se rendre au service des urgences et de se faire hospitaliser. Nous souhaitons aussi diminuer le dédoublement du travail de laboratoire, des analyses et des évaluations, et plus encore.

Soutien communautaire

Le Maillon santé du Grand Sudbury est une initiative communautaire que soutient le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est et qui représente les partenaires collaborateurs et de soutien qui suivent :

L'Association canadienne pour la santé mentale–Sudbury/Manitoulin (organisme responsable) ; le Centre de santé communautaire du Grand Sudbury ; la City of Lakes Family Health Team; les services paramédicaux du Grand Sudbury ; Horizon Santé-Nord ; Monarch Recovery Services; le North Bay Regional Health Centre ; Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario du Nord-Est ; le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est : soins à domicile et en milieu communautaire ; le Centre gériatrique spécialisé du Nord-Est ; North Eastern Ontario Medical Offices; l'Initiative du Nord pour l'action sociale ; le Réseau Access Network – HIV/Hepatitis Health and Social Services; le Shkagamik-Kwe Health Centre ; le Centre de service communautaire de Sudbury ; les Sudbury District Nurse Practitioner Clinics ; le Centre de toxicomanie et de santé mentale ; la Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin ; la Ville du Grand Sudbury ; le service de police du Grand Sudbury ; la Dre Tara Leary ; March of Dimes; le Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario ; le N'Swakamok Native Friendship Centre ; Santé publique Sudbury et districts ; le Dr Jason Sutherland.

Mise à niveau des compétences : test de sensibilité cutané à la tuberculine

Programme de contrôle de la tuberculose

Qu'est-ce qu'un test de sensibilité cutané à la tuberculine ?

Le test de sensibilité cutané à la tuberculine consiste en l'injection intradermique d'une petite quantité de dérivé protéinique modifié provenant de la bactérie *M. tuberculosis*.

Chez une personne disposant d'une immunité à médiation cellulaire à ces antigènes tuberculeux, il se produira à retardement une **réaction d'hypersensibilité dans les 48 à 72 heures**. Cette réaction entraînera une inflammation localisée et se manifestera sous la forme d'une induration au site d'injection.

L'identification et le traitement de l'infection tuberculeuse sont un élément important de la prévention et du contrôle de la tuberculose (TB).

Les tests sont-ils financés par le secteur public ?

Il est possible d'obtenir la solution de test financée par le secteur public (Tubersol®) auprès de Santé publique Sudbury et districts pour les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité. Afin de vous renseigner sur la facturation des tests dans le cadre du RAMO, reportez-vous à : http://www.health. gov.on.ca/en/pro/programs/ohip/ bulletins/4000/bul4692.aspx.

Comment les résultats au test sont-ils déclarés ?

Tous les résultats positifs doivent être déclarés à Santé publique Sudbury et districts.

- Les formulaires se trouvent au www.phsd.ca
- Télécopiez les déclarations de résultat positif à : Santé publique, 705.677.9618

Où trouver d'autres ressources ?

- Interprétation en ligne des résultats au test : http://www.tstin3d.com/.
- Normes canadiennes pour la lutte antituberculeuse, 7e édition, 2014 : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies-infectieuses/normes-canadiennes-lutte-antituberculeuse-7e-edition.html
- Tuberculosis Surveillance Protocol: Ontario Hospital Association https://www.oha.com/Documents/Tuberculosis%20Protocol%20(June%202018).pdf

Surveillez les autres renseignements qui seront fournis dans le numéro d'automne du bulletin Le Conseiller sur les tests de libération d'interferon-gamma. Ces derniers servent à déceler l'infection tuberculeuse chez les personnes ayant reçu le vaccin BCG ou celles où la réaction au test n'a pas été déterminée.

Autres renseignements

Veuillez vous reporter à l'encart ci-joint et poser les questions sur le test de sensibilité ou de libération au personnel chargé du programme de contrôle de la tuberculose en composant le 705.522.9200, poste 457.

Santé publique Sudbury et districts
Le Conseiller est produit par Santé publique Sudbury et districts trois fois par année, et il est distribué gratuitement aux professionnels de la santé. Les articles peuvent être reproduits sans la permission des auteurs pourvu que la source en soit mentionnée. Le Conseiller est disponible en anglais et est affiché sur le site Web de Santé publique Sudbury et districts. Veuillez transmettre vos remarques, vos questions et vos suggestions à l'adresse phsd@phsd.ca ou en composant le 705.522.9200.

705.522.9200 (sans frais : 1.866.522.9200)

phsd.ca @SantePubliqueSD

Public Health
Santé publique
SUDBURY & DISTRICTS